

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2015 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. François Barret, maire
M. Langis Barbeau, conseiller au siège n° 1
M. Hermann Thibodeau, conseiller au siège n° 2
M. Pierre Doré, conseiller au siège n° 3
M. Martin Boivin, conseiller au siège n° 4
M. Stéphane Lévesque, conseiller au siège n° 5

Est absent :

M. Benoit Mathieu, conseiller au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur François Barret, maire.

Assiste à la séance : M^e Éric Boisvert, greffier et secrétaire-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque
Appuyée par monsieur Langis Barbeau
Il est résolu

121-15

D'adopter l'ordre du jour du 6 juillet 2015 tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Approbation des procès-verbaux de juin 2015;
5. Correspondance et points d'informations :
 - 5.1 Offre de service en médecine familiale;
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Demande d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale – Lot 3 790 147;
8. Demande de rectification du statut de l'îlot déstructuré 56 en lien avec la décision numéro 366180 de la Commission de protection du territoire agricole;
9. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole – Lot 2 639 540;
10. Lettre d'entente avec le SFCP-Section locale 4401 – Intervenante en loisirs;
11. Demande d'aide financière : Programme de réhabilitation du réseau routier local;
12. Demande d'appui – Prolongement de l'autoroute 73;
13. Création d'un comité d'étude sur la circulation des motoneiges;
14. Gouvernance en matière de développement économique régional;
15. Travaux de rechargement des accotements sur la rue du Pont;
16. Points divers;
17. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Période de questions

En présence de onze personnes, diverses questions sont adressées aux membres du conseil.

Un citoyen s'interroge sur la localisation des lots mentionnés à l'ordre du jour, sur l'état d'une sablière, sur un projet de piscine municipale et sur la possibilité de puiser l'eau de la rivière pour l'aqueduc.

Un citoyen s'informe au sujet du projet de piste cyclable entre le parc Alexis-Blanchet et le rang Saint-Aimé.

Un citoyen s'informe sur le financement du projet d'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées municipales et de l'approvisionnement en eau. Il s'enquiert de la vision du conseil au sujet d'un secteur de la municipalité caractérisé par des rues privées.

Finalement on demande si des plantations seront effectuées le long de la rue du Pont face à une sablière.

Point n° 4

Approbation des procès-verbaux de juin 2015

122-15

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque
Appuyée par monsieur Langis Barbeau
Il est résolu

D'approuver les procès-verbaux de l'assemblée consultative et de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 ainsi que de la séance extraordinaire du 8 juin 2015 tels qu'ils ont été rédigés.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Correspondance et points d'informations :

5.1

Offre de service en médecine familiale

Le greffier dépose la réponse reçue par le CISSS-Chaudière-Appalaches en lien avec la résolution numéro 38-15 concernant l'offre de service en médecine familiale.

Point n° 6

Autorisation de paiement des comptes

123-15

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque
Il est résolu

D'approuver la liste des comptes à payer totalisant 195 119,79 \$ telle qu'elle a été présentée.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 7

Demande d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale – Lot 3 790 147

ATTENDU QUE Leds Équipements Rive-Sud inc., mandataire pour Épicerie Centre Matic, a déposé une demande de certificat d'autorisation relatif à l'affichage portant le numéro 2015-118;

ATTENDU QUE la délivrance de ce certificat est assujettie aux approbations requises en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 377-98 (P.I.I.A);

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par le biais de la résolution numéro 22-15;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

124-15

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale en lien avec la demande de certificat d'autorisation numéro 2015-118, dans la mesure où le propriétaire s'engage à projeter un affichage sobre et non intermitent.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 8

Demande de rectification du statut de l'îlot déstructuré 56 en lien avec la décision numéro 366180 de la Commission de protection du territoire agricole

ATTENDU QUE dans sa décision numéro 345700 la Commission de protection du territoire agricole du Québec a autorisé l'îlot déstructuré sans morcellement 56 sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE dans la demande à l'origine de la décision numéro 366180 la MRC de La Nouvelle-Beauce a demandé que l'îlot déstructuré 56 obtienne le statut « avec morcellement »;

ATTENDU QUE la Commission a omis de clarifier le statut de l'îlot déstructuré 56 dans le cadre de sa décision numéro 366180;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Pierre Doré
Il est résolu

125-15

De demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de rectifier la décision numéro 366180 afin qu'il soit clairement établi que l'îlot déstructuré 56 a le statut d'îlot déstructuré avec morcellement.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 9

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole – Lot 2 639 540

ATTENDU QUE monsieur Martin Bisson s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir le renouvellement d'une décision rendue le 5 juillet 2012 dans le dossier numéro 402038, pour une période de 2 ans à compter de l'obtention de l'ensemble des permis et autorisations nécessaires pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'un lac d'irrigation sur le lot 2 639 540 nécessitant l'extraction du sable;

ATTENDU QU'une demande équivalente a été présentée en juin 2014 et que le conseil s'est prononcé en défaveur par le biais de la résolution numéro 152-14, notamment parce que la Municipalité considère que l'extraction du sable requis pour l'aménagement dudit lac revêt une importance suffisante pour conclure que le projet comporte dans les faits l'exploitation d'une sablière;

ATTENDU QU'au surplus, le projet de monsieur Martin Bisson requiert la délivrance d'un certificat d'autorisation d'exploitation d'une sablière par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE la délivrance de ce certificat témoigne du caractère commercial des activités d'exploitation du sable;

ATTENDU QUE l'usage 95-B « Extraction » n'est pas autorisé dans la zone A-106 du Règlement de zonage 243-91 à l'intérieur de laquelle est situé le lot 2 639 540;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas l'intention de modifier sa réglementation pour permettre l'exploitation de sablière dans la zone A-106;

ATTENDU QUE les demandes d'autorisation non conformes au Règlement de zonage sont considérées irrecevables par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque
Il est résolu

126-15

D'informer monsieur Martin Bisson et la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande est non conforme au Règlement de zonage et que conséquemment la Municipalité considère qu'elle devrait être jugée irrecevable.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 10

Lettre d'entente avec le SFCP-Section locale 4401 – Intervenante en loisirs

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

127-15

D'accepter la lettre d'entente intervenue entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4401 concernant l'horaire particulier de madame Virginie Herrscher;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer la lettre d'entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 11

Demande d'aide financière : Programme de réhabilitation du réseau routier local

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Pierre doré
Il est résolu

128-15

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer l'engagement de la Municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet –Accélération des investissements sur le réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 12

Demande d'appui – Prolongement de l'autoroute 73

ATTENDU QUE l'autoroute 73 sera complétée jusqu'à la ville de Saint-Georges;

ATTENDU QUE la Municipalité profiterait de l'achalandage et des opportunités créées par une voie de circulation rapide transfrontalière;

ATTENDU QUE la MRC de Beauce-Sartigan a manifesté sa volonté qu'une telle infrastructure soit mise en place;

ATTENDU QUE la MRC de Beauce-Sartigan a sollicité l'appui des collectivités de la Chaudière-Appalaches;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Langis Barbeau
Il est résolu

129-15

D'appuyer la MRC de Beauce-Sartigan dans ses démarches visant à sensibiliser les élus provinciaux au prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à la frontière du Maine.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 13

Création d'un comité d'étude sur la circulation des motoneiges

ATTENDU QUE le conseil municipal se penche sur une problématique liée à la circulation de motoneiges dans le noyau urbain de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil désire que les différentes personnes et organismes touchés soient impliqués dans les discussions;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque
Il est résolu

130-15

De créer le « Comité d'étude sur la circulation des motoneiges » ayant comme but de fournir des recommandations au conseil municipal relativement à la circulation des motoneiges dans le noyau urbain et de recommander des solutions alternatives, le cas échéant;

De nommer deux membres du conseil municipal sur le comité, soit les conseillers Langis Barbeau et Hermann Thibodeau;

De demander aux citoyens du secteur touché, se désignant comme le *Regroupement – Rue des Peupliers* de nommer deux représentants au sein du comité;

De demander à *La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec* de nommer deux représentants au sein du comité;

De demander au *Club de motoneiges du Rivage* et au *Club Auto-Neige Rive Sud* de nommer un total de deux représentants au sein du comité;

D'exiger du comité qu'il transmette ses recommandations au plus tard le 25 septembre 2015;

Que le comité tienne une première rencontre d'ici au 31 juillet prochain durant laquelle il nommera un président et qu'il siège selon l'horaire et les séances qu'il détermine afin d'accomplir son mandat.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 14

Gouvernance en matière de développement économique régional

ATTENDU QUE le 20 avril dernier, l'Assemblée nationale adoptait la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, laquelle réforme la gouvernance en matière de développement économique local et régional;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec y démontre clairement sa volonté de redonner le pouvoir du développement économique aux élus municipaux;

ATTENDU QUE la Loi prévoit que la gestion des fonds de développement régionaux relèvera des MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon désire que la MRC de La Nouvelle-Beauce donne suite à cette volonté gouvernementale en exerçant elle-même sa compétence en développement économique sans la déléguer à un tiers;

ATTENDU QU'en exerçant elle-même sa compétence en développement économique la MRC pourrait diminuer les effectifs actuellement affectés aux tâches connexes mises en place par l'organisme délégataire;

ATTENDU QUE les activités connexes au développement économique, notamment celles visant le réseautage, peuvent être exercées par des organismes indépendants, voués à cette fin, et déjà implantés dans le milieu;

ATTENDU QUE la volonté commune du milieu des affaires, des intervenants socioéconomiques et des élus municipaux est de maintenir une voix pour les gens d'affaires au sein de la gouvernance en matière de développement économique régional;

ATTENDU QUE la Municipalité désire proposer une structure bénéficiant à l'ensemble de la Nouvelle-Beauce dans le respect des préoccupations des élus municipaux et des gens d'affaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque
Il est résolu

131-15

D'informer la MRC de La Nouvelle-Beauce de la gouvernance en matière de développement économique régional que la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon propose, à savoir :

- L'exercice par la MRC de la Nouvelle-Beauce de sa compétence en matière de développement économique régional par une équipe restreinte de professionnels à même sa structure organisationnelle,

- La création d'un comité consultatif de développement économique ayant un rôle de recommandation au conseil de la MRC dans l'exercice de sa compétence en matière de développement économique régional,
- Ce comité consultatif de développement économique serait composé de membres nommés par chacune des municipalités parmi les membres de leurs conseils ou de la société civile;

De proposer à la MRC de La Nouvelle-Beauce d'utiliser le pouvoir prévu dans la Loi, avant le 20 juillet 2015, afin de résilier l'entente de délégation avec le Centre local de développement et de mettre en place la nouvelle structure dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 15

Travaux de rechargement des accotements sur la rue du Pont

132-15

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

D'autoriser une dépense nette maximale de 20 000 \$, prise à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques de la Municipalité, afin d'exécuter des travaux de rechargement des accotements sur la rue du Pont.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 16

Points divers

M. Langis Barbeau s'adresse aux citoyens afin de les informer d'un groupe de travail travaillant dans l'optique d'assurer la présence de médecins sur le territoire.

Point n° 17

Levée de la séance

133-15

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque
Il est résolu

À 21 h 30 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, avocat
Greffier et secrétaire-trésorier

Je, François Barret, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

François Barret
Maire